

COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 26 AOUT 2025

Sur convocation de Monsieur le Maire adressée individuellement à chaque membre le
Vendredi 22 Août 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Mardi 26 Août 2025

Etaient Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, E.BOLLE, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mme V. TEXIER qui a donné pouvoir à Mr A. LAYRE-CASSOU

Mme J. BALES qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr E. BOLLE

Absents :

Mme MB. LARDAT

Mr P. FLURIN

Mr L. ORTEGA

Secrétaire de séance :

Mr JJ. FERRER

Le procès-verbal de la précédente de la précédente séance n'appelant aucune observation est mis
aux voix et adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Règlement de la crèche
 - 2- Attribution du marché de service pour le transport de ville City Cab
 - 3- Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements de l'annexe du Centre de Loisirs (lot 2 – Charpente, plancher bois et couverture)
 - 4- Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1A Aménagements paysagers
 - 5- Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1C Jeux ludiques
 - 6- Plan de financement prévisionnel pour les travaux des escaliers de la rue de La Raillère
 - 7- Avenant au bail de la gendarmerie dans le cadre de la révision triennale
 - 8- Remise gracieuse
 - 9- Subvention de fonctionnement 2025 à La Scène Nationale du Parvis
 - 10- Subvention de fonctionnement 2026 à La Scène Nationale du Parvis
 - 11- Tarifs stands du FPIN 2025
 - 12- Vente d'un hardtop - Budget Eau et Assainissement
 - 13- Prestation d'un graphiste pour réaliser le bulletin municipal
 - 14- Plan de financement prévisionnel pour l'achat d'une motofaucheuse équipée
- Questions diverses

.../...

- Règlement de la crèche

Mr JP. FLORENCE propose d'ajourner cette délibération car besoin d'avoir plus d'élus pour échanger sur les propositions

M. AUBRY salue cette décision, plus d'élus doivent participer à cette décision

Délibération n° 1 - Attribution du marché de service pour le transport de ville City Cab

Après consultation pour le marché de service de transport de ville pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse, deux entreprises ont répondu.

Suite à l'analyse des offres et suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juillet 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise CARALLIANCE de Lourdes pour un prix annuel global et forfaitaire de 387 311,99 € HT, offre économiquement la plus avantageuse.

Il a été entendu que le démarrage des prestations serait notifié par ordre de service en fonction de l'ouverture de la station de ski du Lys.

Mr A. LAYRE-CASSOU demande si l'entreprise actuelle en charge du service a répondu.

JP. FLORENCE : une offre a été faite mais n'est pas arrivée première après analyse.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oui l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'attribuer à l'entreprise CARALLIANCE le marché de service de transport de ville pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour un montant de 387 311,99 € HT.
- D'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

Délibération n° 2 - Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements de l'annexe du Centre de Loisirs (lot 2 – Charpente, plancher bois et couverture)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 septembre 2024, attribuant le lot 2 (Charpente, plancher bois et couverture) du marché de travaux d'aménagements de l'annexe du Centre de Loisirs à l'entreprise PRATDESSUS pour un montant total de 45 095,00 € HT.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la régularisation de la présente délibération rattachée au conseil municipal du 30 juin 2025.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les prestations non réalisées car l'état du plancher bois actuel permet le maintien de ce dernier. La réfection du plancher n'a pas été réalisée, il convient donc de retirer une moins-value de 6 407,11 € HT du marché, soit une diminution de 14,21% du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 38 687,89 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oui l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 2 « Charpente, plancher bois et couverture » portant une moins-value de 6 407,11 € HT pour travaux non réalisés au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 38 687,89 € HT pour le lot 2 « Charpente, plancher bois et couverture ».
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

.../...

Délibération n° 3 - Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1A Aménagements paysagers

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1A – « Aménagements paysagers » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature au groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES MALET et ID VERDE pour un montant total de 595 062,60 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les prestations non réalisées suivantes :

N°	Désignation des travaux	Unité	P.U HT	Montant H.T.
86103	Corbeille à papier	-13	776 €	-10 088 €
88003	Abris conteneur OM	-1	2 161 €	-2 161 €
83002	Garde-corps bois platine	-31	206,30 €	-6 395,30 €
88001	Transat bain de soleil simple	-5	2 142 €	-10 710 €
88002	Transat bain de soleil double	-5	3 822 €	-19 110 €
86101	Table	-7	2 147 €	-15 029 €
86102	Table PMR	-3	2 309 €	-6 927 €
86104	Barbecue	-3	2 481 €	-7 443 €
85003	Banc à dossier	-8	1 473 €	-11 784 €
TOTAL			-89 647.30 € HT	

En remplacement et en complément, les prestations suivantes ont été rajoutées :

N°	Désignation des travaux	Unité	P.U HT	Montant H.T.
PN1	Fourniture et mise en place de Banc type Thermal selon fiche technique, y compris plot béton	13	1 216,79 €	15 818,27 €
PN2	Fourniture et mise en place de Table de pique-nique avec assise bois sur les 2 bancs	5	3 977 €	19 885 €
PN3	Fourniture et mise en place de 1 Barbecue 3 foyers en béton, y compris Dalles béton autour du Barbecue	1	11 753 €	11 753 €
PN4	Fourniture et pose de Ganivelle renforcée H1m00 (renforcé avec lisse en partie haute et basse fixé sur piquet châtaignier scié enfoncé à refus dans le sol)	86	116 €	9 976 €
PN5	Derrière le Skate Park : Recoupe des poteaux existants à 1m50, Ponçage et réalisation d'une peinture antirouille + finition couleur galvanisé des Poteaux ronds, Fourniture et pose de Ganivelle H1m50 sur 3 hauteurs de câbles	39	128 €	4 992 €
PN6	Fourniture et pose de Ganivelle H1m00 fixé sur poteau carré avec main courante en partie haute	45	185€	8 325€
PN7	Au-dessus du mur de padel : Décapage et peinture des poteaux en acier avec une peinture antirouille + finition en RAL 6005, découpe des poteaux avec capuchon, pose du grillage vert H2m00	18	78,50€	1 413€
PN8	Fourniture et mise en place de bordures de bois en limite de l'escalier pour fermer le revêtement – 200 ml sur escalier qui descend derrière le skate park + 28 ml sur l'escalier derrière le kiosque	228	28 €	6 384 €
PN9	Fourniture et mise en place de géofilet coco 400 gr/m² sur les talus	100	12,50 €	1 250 €
TOTAL			79 796.27 € HT	

Les modifications apportées constituent une moins-value de 9 851,03 € HT, soit une diminution de 1.66 % du montant initial du marché.
Le nouveau montant de ce lot est de 585 211,57 € HT.

Mr E. BOLLE : le chantier n'ayant pas été terminé en temps en heure, il faudrait aborder les pénalités en ce sens avec les entreprises.

Mr JP. FLORENCE : il y a plusieurs entreprises et plusieurs lots, les pénalités pourront être abordées en fin de chantier. Une réunion de travail est prévue la semaine prochaine avec le maître d'œuvre.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré et par 6 voix pour, 1 contre (Mr E.BOLLE), 2 abstentions (Mme, V.TEXIER, Mr A.LAYRE-CASSOU),

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 1A « Aménagements paysagers » portant une moins-value de 9 851,03 € HT pour travaux non réalisés au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 585 211,57 € HT pour le lot 1A « Aménagements paysagers ».
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Délibération n° 4 - Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1C Jeux ludiques

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1C (Jeux ludiques) du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature à l'entreprise COLAS pour un montant total de 218 446,14 € HT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les prestations non réalisées à savoir la suppression des jeux de ponts et de poutre d'équilibres jugés peu attractifs et redondants. En remplacement, un parcours d'équilibre comprenant un toboggan a été installé.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider la fourniture et pose de l'ensemble des panneaux de réglementation des zones d'activités du site ajoutées à ce lot, en robinier et non en chêne massif initialement prévu.

Numéro	Désignation des travaux	Unité	P.U HT	Montant H.T.
86006	Poutre d'équilibre	-1	1 060,64€	-1 060,64€
86007	Pont Indiana	-1	3 063,20€	-3 063,20€
86100	Panneau d'information aire de jeux Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un panneau d'information en bois.	-2	515,20€	-1 030,40€

86012	Jeu avec toboggan Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un jeu avec toboggan comprenant la fouille et la fondation en béton.	1	10 984,65€	10 984,65€
86101	Panneau d'information aire de jeux Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un panneau d'information en bois robinier.	13	552€	7 176€

.../...

La modification des jeux et l'ensemble des panneaux constitue une plus-value de 13 006,41 € HT soit une augmentation de 5,95 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 231 452,55 € HT

JP FLORENCE : le chêne était prévu initialement le changement pour le Robinier est un choix esthétique

A. LAYRE-CASSOU : c'est aussi un choix de robustesse.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et par 7 voix pour, 1 contre (Mr E.BOLLE), 1 abstention (Mme V.TEXIER),
Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 1C « Jeux ludiques » d'un montant de 231 452,55 € HT relatif à une plus-value de 13 006,41 € HT dus à la modification des travaux initialement prévus.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Délibération n° 5 - Plan de financement prévisionnel pour les travaux des escaliers de la rue de La Raillère

Monsieur le maire rappelle que l'Avant-projet (AVP) des escaliers de la rue de la Raillère a été approuvé par délibération n°5 du 30 juin 2025 et que l'opération peut faire l'objet de subventions. Les demandes sont à déposer avant le démarrage des travaux qui est prévu à l'automne de cette année.

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est proposé :

CHARGES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
TRAVAUX	199 749,00 €	DEPARTEMENT - FAR 2026	20 250,00 €	10,14%
		ETAT - DETR 2026	100 000,00 €	50,06%
		Fonds propre commune	79 499,00 €	39,80%
TOTAL	199 749,00 €	TOTAL	199 749,00 €	100,00%

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès des partenaires.

Délibération n° 6 - Avenant au bail de la gendarmerie dans le cadre de la révision triennale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 1^{er} avril 2022, la commune a signé un bail pour afin de louer la caserne de la gendarmerie de Cauterets à l'Etat représenté par Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Département des Hautes-Pyrénées assisté par le Commandant du Groupement de la Gendarmerie Départementale des Hautes-Pyrénées. Ce bail d'une durée de neuf ans a été consenti moyennant un loyer annuel initial de 77 000 €. Il prévoit que le loyer soit révisable tous les trois ans au début de chaque période triennale, la première période triennale s'étant achevée le 1^{er} avril 2025.

.../...

Un avenant au bail, objet de la présente délibération, est ainsi proposé.

En échange avec les services de l'Etat, l'avenant propose que le loyer annuel de la caserne de gendarmerie de Cauterets soit porté à montant de 89 773,32 € auquel s'ajoute un surloyer de 30 327,20 €, invariable pendant 17 ans, correspondant au taux de 6 % du montant des travaux d'amélioration incombant au Preneur et pris en charge par le Bailleur.

L'avenant propose également qu'à l'issue du bail, soit le 31 mars 2031, et sauf intention contraire de l'une des parties notifiées à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins six mois à l'avance, la poursuite de la location sera constatée par des baux successifs de même durée. Le nouveau loyer sera alors estimé par le service des domaines en fonction de la valeur locative réelle des locaux, sans toutefois pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE intervenu pendant la période considérée.

Mr M. AUBRY demande si le loyer va couvrir l'investissement lié aux travaux réalisés.

Mr JP. FLORENCE lui répond que oui

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le projet d'avenant au bail de la caserne de la gendarmerie de Cauterets annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le maire, à signer cet avenant.

Délibération n° 7 - Remise gracieuse

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 714-13,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des gardes champêtres

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 décembre 2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que les agents de la police municipale ont fait l'objet d'un trop perçu dans le versement de leurs primes de janvier à juin 2025. La commune a en effet versé l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISMF) de janvier 2025 à juin 2025 alors que le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 les a abrogés.

Considérant que pour l'ensemble des agents de la police municipale, le trop-perçu d'ISMF est de 4 775,82 € et celui de l'IAT de 3 713,91 €, soit un total de trop-perçu pour l'ensemble des agents de la police municipale de 8 489,73 € brut correspondant à 7 680,64 € net. .../...

Considérant que les agents de la police municipale auraient dû percevoir le nouveau régime indemnitaire de janvier à juin 2025 pour un montant global de 5 826,31 € net réparti entre agents selon leur régime indemnitaire individuel.

Considérant que la collectivité peut accorder une remise gracieuse aux agents de la police municipale pour un montant global de 5 826,31 € net, partie du trop-perçu correspondant au montant des primes qu'ils auraient dû percevoir avec le nouveau régime indemnitaire de janvier à juin 2025.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

1. D'accorder une remise gracieuse aux agents de la police municipale sur la partie de trop-perçu correspondant au montant des primes qu'ils auraient dû percevoir avec le nouveau régime indemnitaire de janvier à juin 2025.
2. D'approuver le montant global de la remise gracieuse aux agents de la police municipale de 5 826,31 € net, montant qui sera réparti entre agents en fonction de leur régime indemnitaire (titre 1227 de 2025 et titre 1228 de 2025).
3. De charger Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 8 - Subvention de fonctionnement 2025 à La Scène Nationale du Parvis

Le service culturel de Cauterets et Le Parvis sont partenaires depuis 2019. Chaque année, la commune accueille sur son territoire deux spectacles programmés par le Parvis.

Ce partenariat permet d'accueillir des spectacles dédiés au jeune public, notamment aux établissements scolaires de Cauterets et plus largement dans le Département grâce au partenariat avec d'autres communes (Lourdes, Saint-Savin, Pierrefitte-Nestalas, etc.) et la Maison du Parc National et de la Vallée à Luz-Saint-Sauveur.

En 2025, la participation financière demandée par le Parvis à la commune est de 4 000 € à verser en subvention de fonctionnement. Par ce partenariat, deux spectacles ont été réalisés : « Pourquoi un arbre est une poule ? » ainsi que « Les voyages de Peer Gynt ». Pour chacun une représentation scolaire et une représentation tout public.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et par 6 voix pour, 1 contre (Mr D.LARDAT), 2 abstentions (Mme V.TEXIER, Mr E.BOLLE),

Décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € à la scène nationale du Parvis pour l'année 2025
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document afférent.
-

Délibération n° 9 - Subvention de fonctionnement 2026 à La Scène Nationale du Parvis

Le service culturel de Cauterets et Le Parvis sont partenaires depuis 2019. Chaque année, la commune accueille sur son territoire deux spectacles programmés par le Parvis.

.../...

Ce partenariat permet d'accueillir des spectacles dédiés au jeune public, notamment aux établissements scolaires de Cauterets et plus largement dans le Département grâce au partenariat avec d'autres communes (Lourdes, Saint-Savin, Pierrefitte-Nestalas, etc.) et la Maison du Parc National et de la Vallée à Luz-Saint-Sauveur.

Comme pour l'année 2025, une subvention est demandée à la commune de Cauterets. Son montant est de 3 000 €, au lieu de 4 000 € pour 2025, car la mairie s'engage à acheter 100 places à 8 € auprès du Parvis pour chaque représentation tout public, afin de pouvoir proposer une entrée gratuite aux spectateurs, l'offre artistique proposée par la commune n'étant pas payante.

En 2026, la participation financière demandée par le Parvis à la commune permettra d'organiser deux spectacles : « La fabuleuse histoire de Bazarkus » les 11 et 12 février 2026 et « Déplumés » le 16 avril 2026. Pour chacun une représentation scolaire et une représentation tout public.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et par 6 voix pour, 1 contre (Mr D.LARDAT), 2 abstentions (Mme V.TEXIER, Mr A.LAYRE-CASSOU)

Décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la scène nationale du Parvis pour l'année 2026.
- D'approuver l'achat de 100 places de spectacles à 8 € pièce pour les représentations tout public de 2026.
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2026.

Délibération n° 10 - Tarifs stands du FPIN 2025

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre en place un tarif de 150 € par stand pour les exposants du Festival Pyrénéen de l'Image Nature faisant la promotion d'une activité non artisanale et purement commerciale (ex : vente de matériel photo, agence de voyage).

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le tarif de 150 € par stand pour les exposants du Festival Pyrénéen de l'Image Nature ayant une activité non artisanale et purement commerciale.

Délibération n° 11 - Vente d'un hardtop - Budget Eau et Assainissement

Le conseil municipal de la commune de Cauterets, constate que le hardtop (couverture rigide de benne) du véhicule Toyota Hilux n'a plus d'utilité et propose de le mettre en vente :

- HARD TOP UTILITAIRE BLANC pour un montant de 800 €.
- Monsieur FAUREL Hervé s'est porté acquéreur au prix de 800 €.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

.../...

Décide :

- D'accepter la mise en vente du hard top.
- D'autoriser la vente du hard top à la personne s'étant portée acquéreur.

Délibération n° 12 - Prestation d'un graphiste pour réaliser le bulletin municipal

La réalisation de la charte graphique et de la mise en page du bulletin municipal de 2025 nécessite l'intervention d'un graphiste professionnel.

Monsieur le maire propose de retenir la proposition de l'entreprise Cécile-n-co d'un montant de 1 300 € HT (TVA non applicable) pour la réalisation d'un bulletin de 30 pages.

Mr M. AUBRY : La publication peut-elle se faire en période de réserve. Les bulletins sont attaquables. C'est une prise de risque des élus. Ma suggestion : relecture après mise en page par les élus avant impression.

Mr JP. FLORENCE : Nous nous sommes rapprochés des services de l'Etat à ce sujet. La période de réserve dépend de la date de scrutin (6 mois avant). Le bulletin ne doit pas servir de promotion, il faut rester sobre, informatif, factuel. La relecture par tous les élus, étant donné les délais, est compliquée.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et par 7 voix pour, 2 contre (Mme V.TEXIER, Mr A.LAYRE-CASSOU)

Décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise Cécile-n-co d'un montant de 1 300 € HT pour la réalisation du bulletin municipal 2025.

Délibération n° 13 - Plan de financement prévisionnel pour l'achat d'une motofaucheuse équipée

La mise en place d'une gestion différenciée des espaces de tonte pour favoriser la biodiversité en ville, pose la question de l'usage d'un matériel adaptée. En effet, la mise en œuvre de fauches tardives demande d'avoir un matériel permettant de respecter les hauteurs de tailles des herbacées et des fréquences préconisées dans le rapport du bureau d'études en écologie « Parçan » après sa mission de diagnostic. Ce sont des zones qui peuvent être étendues et souvent pentues. En tout 5,5 ha ont été identifiés par les services techniques. L'usage actuel des débroussailleuses pose plusieurs problèmes : érosion des sols, fréquences des coupes, manque d'ergonomie, peu efficace, etc.

L'achat d'une motofaucheuse équipée d'un broyeur permettrait de mettre en place des fauches tardives avec un matériel adapté à cette nouvelle technique d'entretien. Ce même outil, équipé de balais à neige, pourrait servir au déneigement du village.

Le montant de cet motofaucheuse équipée est de 26 500 € HT. Cet investissement demande la recherche de subventions. L'achat pourrait ainsi se réaliser début 2026 pour démarrage des fauches au printemps de cette même année.

.../...

Un plan de financement prévisionnel a été établi :

CHARGES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
MOTOFAUCHEUSE EQUIPEE	26 500,00 €	ETAT – FONDS VERT	21 200,00 €	80 %
		Fonds propre commune	5 300,00 €	20 %
TOTAL	26 500,00 €	TOTAL	26 500,00 €	100,00%

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'achat d'une motofaucheuse équipée.
- D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès des partenaires.

Questions diverses :

- Distribution de l'étude prospective financière de « Finance active »
- Demande du président de la CSVSS : demande de participation financière de la commune aux travaux d'électrification de la Fruitière suite au refus de subvention « Fonds Vert », le reste à charge est de 225 000 € HT : Réunion à organiser avec SDE et CSVSS
- Présentation d'un projet d'hôtel à ALSTOM : Présentation à prévoir aux élus.
- Présentation du programme de la fête du village au parc du Théâtre de la Nature le 7 septembre 2025.
- Point sur travaux de la maison des saisonniers
- Reprise des travaux de la rue Richelieu, d'assainissement, du gravitaire et du parc municipal le 15 septembre
- Espaces Cauterets : fréquentation importante du Pont d'Espagne, point sur travaux du Lys, Conseil d'administration début septembre.
- Questions de Mr A. LAYRE-CASSOU sur l'état d'avancement de l'étude risques sur Cancéru ?

Mr JP. FLORENCE : reprise de la consultation des entreprises (BET) en septembre, dans l'attente il y a un sursis à statuer sur la création de surfaces nouvelles (constructions).

Demande de point sur projet de Valter à Cancéru : le terrassement réalisé par la personne a déstabilisé le sentier en amont : la personne responsable doit réparer le désordre réalisé. La commune n'en est pas l'auteur, elle n'a donc pas à intervenir dans les travaux de stabilisation du sentier en amont.

- DIA : Licence 4 en vente à 12 000 €, pourrait être intéressante pour club house ou maison des saisonniers par exemple. Il y a déjà une licence 4 au Casino. A réfléchir pour la prochaine réunion publique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.
